



Négociations salariales 2010 : Affligeant et démotivant !

Après la première réunion du 22 juin, une deuxième réunion s'est tenue le 7 juillet.

Pour espérer arriver à un accord la CFDT a formulé plusieurs revendications. Ce sont les réponses de la Direction qui pouvaient nous inciter ou non à valider ce projet accord.

Niveau global des augmentations, minimum demandé par la CFDT 2,65% : en raison des directives/cadrage des tutelles, la Direction reste à 2%.

La CFDT réclame **des augmentations générales pour tous**, à hauteur de l'inflation 2009 (0,9%) : la Direction reste à 0%, **tout en augmentations individuelles, comme l'année dernière !**

La CFDT réclame et insiste pour que **tous les doctorants soient augmentés par une augmentation générale** : la direction, avec l'assentiment de la CFE-CGC, maintient une augmentation individuelle de 0,9% soumise à accord de la hiérarchie !

La CFDT réclame **une augmentation de la part patronale dans le régime de prévoyance/santé** parce que **c'est une mesure générale** qui touche tout le monde sans discrimination **en augmentant le salaire net** et qui permet également d'aller au-delà du cadrage des tutelles : la CFE-CGC et, à un degré moindre, la CFTC se sont opposées à cette mesure ; la Direction aussi.

La CFDT demande, depuis longtemps, **la mise en place de la subrogation** (maintient de salaire pendant les arrêts maladie par l'ONERA qui perçoit directement les indemnités de la Sécurité Sociale). Cette mesure qui n'a aucun coût permettrait d'éviter que certains d'entre nous se retrouve certains mois avec un salaire amputé de moitié ou plus. La Direction répond Non !

La CFDT réclame la **revalorisation des primes d'ancienneté des non cadres** et la **revalorisation des plancher et plafond de la prime semestrielle**. Ces seuils sont normalement réévalués du niveau des augmentations générales mais comme il n'y a plus d'AG ... La CFDT depuis plusieurs années réclame une revalorisation automatique et annuelle, du niveau global des augmentations, de ces différents seuils. L'absence d'AG fait que de plus en plus de cadres voient leur prime semestrielle plafonnée. C'est-à-dire que leur augmentation ne porte que sur environ 92% de leur salaire annuel. Pour les non cadres, l'écart est encore plus important, la prime d'ancienneté peut aller jusqu'à 17% du salaire et donc en absence d'AG, leur augmentation individuelle ne porte que sur 83% environ de leur salaire ! Réponse de la Direction : Non !

La CFTC et la CFE-CGC à la place des augmentations générales ont réclamée une prime ; réponse de la Direction : Non !

A la lecture de ce CR, vous aurez compris que **la CFDT ne pouvait pas signer ce projet d'accord salarial**. La direction est arrivée en négociation avec un projet qui n'a pas évolué d'une virgule, alors même qu'elle en avait la possibilité et en respectant le soit disant cadrage des tutelles ! Contrairement à ce qu'elle a affirmé, la Direction n'a pas cherché du tout à obtenir un accord, en tous cas pas avec la CFDT.

L'absence du Président à ces négociations, auxquelles il a toujours participé les années précédentes, était peut être le signe annonciateur de cette mascarade de négociation.

Compte tenu de l'absence de signature la Direction établira un constat de désaccord. Les augmentations de salaires devraient intervenir sur la paye du mois d'octobre.